

1

Commission permanente

Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : M. CHENUT

50078

12 - Aménagement et développement des territoires

Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale - Commune de Chanteloup - Demande de versement hors délai

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 avril 2021 relative à l'adoption du règlement du fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 20 novembre 2023 relative à l'attribution de subventions au titre du fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale ;

Expose :

Lors de sa réunion du 20 novembre 2023, la Commission permanente a attribué à la commune de Chanteloup, dans le cadre du dispositif fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale, une subvention d'un montant de 20 952 euros pour la rénovation thermique de la salle multifonctions.

Les règles de ce dispositif prévoient l'obligation d'un démarrage effectif et donc d'une demande de versement d'acompte dans l'année qui suit l'attribution de la subvention, soit en l'espèce avant le 15 juin 2024. A défaut, la décision d'attribution est annulée.

La commune de Chanteloup sollicite le versement de la subvention par courriel du 19 juin 2024, soit 4 jours après la date limite.

Au vu du faible retard constaté, il est proposé de ne pas annuler la décision d'attribution de la subvention et de donner suite à la demande de versement de la commune de Chanteloup.

Décide :

- de ne pas procéder à l'annulation de la subvention attribuée à la commune de Chanteloup pour la rénovation thermique de la salle multifonctions ;
- de considérer comme recevable la demande de versement de la commune de Chanteloup.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242799

Pour extrait conforme